Ordre du jour du Commandement suprême des FAPL du Sud Viêt nam (27 janvier 1973)

Légende: Le 27 janvier 1973, le Commandement suprême des forces armées populaires de libération du Sud Viêt nam annonce la victoire à ses troupes et décrit les mesures relatives au cessez-le-feu.

Source: Bulletin d'information du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam. dir. de publ. Bui Duy Tân. 27.01.1973, n° 4-5. Paris: Bulletin d'information du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam. "Ordre du jour du Commandement Suprême des F.A.P.L. du Sud Vietnam (27 janvier 1973)", p. 27-28.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/ordre_du_jour_du_commandement_supreme_des_fapl_du_sud_viet_nam_27_janvier_1973-fr-ca709cc1-f2c9-41da-826b-9383caace0c5.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Ordre du jour du Commandement suprême des FAPL du Sud Viêt-nam

A tous les cadres et combattants des forces régulières, des forces locales et des forces de guérilla du Sud Viêt-nam !

Le 27 Janvier 1973, à la Conférence de Paris sur le Viêt-nam a été signé l'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viêt-nam. C'est une très grande et très glorieuse victoire de notre peuple dans sa longue résistance à l'agression des impérialistes américains, pour le salut national, c'est la victoire d'une lutte extrêmement héroïque et difficile de près de vingt années du peuple viêt-namien dans tout le pays, la victoire de l'union invincible de nos compatriotes des deux zones.

Cette victoire historique est aussi celle de l'effort commun des trois peuples indochinois, du mouvement de libération nationale dans le monde, du soutien et de l'aide considérables et efficaces des pays socialistes frères, de tous les peuples du monde en lutte pour la paix, la démocratie et le progrès social contre l'impérialisme.

Notre peuple a remporté une grande victoire. La paix a été rétablie dans notre pays. Mais les forces bellicistes inféodées à l'étranger ne renoncent pas encore à leur dessein de diviser notre peuple et notre pays, et de servir le néo-colonialisme au Sud Viêt-nam. Ces forces cherchent en ce moment à saboter l'application de l'Accord, à saboter la concorde nationale, la paix et à provoquer de nouveau la guerre.

La lutte révolutionnaire de notre peuple entame une nouvelle étape, âpre et complexe. Nos combattants doivent lutter énergiquement, en liaison avec la population, afin de consolider la paix, d'exiger de l'adversaire une stricte application de l'Accord, de réaliser l'indépendance, la démocratie, l'amélioration des conditions de vie de la population, la concorde nationale, l'acheminement vers la réunification pacifique de la patrie conformément aux stipulations de l'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viêt-nam récemment signé.

En exécution de l'ordre du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Viêt-nam, le Commandement Suprême des Forces armées populaires de libération du Sud Viêt-nam ordonne ce qui suit :

Toutes les unités des forces régulières, des forces locales et des forces de guérilla doivent cesser le feu sur l'ensemble du territoire sud viêt-namien à partir de 7 heures (heures de Hànôi) du 28 Janvier 1973, soit 8 heures (heures de Saigon) du 28 Janvier 1973.

Tous les cadres et combattants des forces armées populaires de libération du Sud Viêt-nam doivent :

1) Evaluer à leur juste mesure la grande victoire de la lutte révolutionnaire de notre peuple, les complots des forces réactionnaires, le rôle et les tâches des Forces armées populaires de la libération dans la nouvelle période. De même, ils doivent avoir une confiance absolue en la direction clairvoyante du F.N.L. et du G.R.P. de la R.S.V.N.

2) Prôner la volonté combative et la vigilance révolutionnaire, être résolus à lutter aux côtés du peuple pour maintenir la paix, défendre la zone libérée, défendre la vie et les biens de la population, se tenir prêts à briser tout complot ou acte de provocation et de sabotage vis-à-vis de l'Accord et de la paix, toute provocation d'une nouvelle guerre de la part des forces bellicistes adverses.

3) Edifier nos forces, élever la combativité des forces armées populaires de libération à tous les égards, constituer un solide rempart de la lutte politique du peuple pour la paix, l'indépendance, la démocratie, l'amélioration des conditions de vie de la population, la concorde nationale et l'acheminement vers la réunification pacifique de la patrie.

4) Observer scrupuleusement les directives du F.N.L. et du G.R.P. de la R.S.V.N. dans la nouvelle étape de la révolution, observer strictement la discipline militaire et les réglementations envers la population.

5) Contribuer activement à l'édification et au renforcement de la zone libérée, contribuer au développement des mouvements de masse et des forces révolutionnaires; prôner l'union, aider le peuple de tout cœur à stabiliser sa vie et à développer la production.

6) Défendre et aider les Commissions militaires mixtes quadripartite et bipartite chargées d'assurer une action coordonnée de toutes les parties pour une bonne application des clauses de l'Accord, défendre et aider la Commission internationale de contrôle et de surveillance dans son travail.

Que tous les cadres et combattants maintiennent fermement la nature révolutionnaire et la tradition glorieuse des Forces armées populaires de libération, à savoir « Fidélité, Bravoure, Victoire », pour mener la lutte révolutionnaire de notre peuple à son terme victorieux.

Sud Viêt-nam, le 27 Janvier 1973 à 22 heures 30

Signé

Le Commandement Suprême des F.A.P.L.

du Sud Viêt-nam